

# Observateur, la France a une certaine expérience....

La politique de la « chaise vide » dans les enceintes du désarmement est une vieille habitude de la diplomatie française. Paris laissa ainsi vide son siège à la Conférence du comité des dix (1960-1962) puis du Comité des dix-huit puissances (1962-1969). Il faudra attendre 1979 pour que la diplomatie française rejoigne enfin la toute nouvelle Conférence du désarmement.

Dans le cadre de l'Initiative humanitaire (2011/2016), qui aboutit à l'adoption du TIAN, la France a aussi joué la carte de la chaise vide lors des conférences intergouvernementales (trois conférences entre 2013 et 2014) sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, lors des deux Groupes de travail onusien à composition non limitée (2014 et 2016) visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et lors de la session à l'ONU (mars, juin et juillet 2017) de négociation d'un instrument juridiquement contraignant en vue d'éliminer les armes nucléaires.

Mais son refus d'adhésion au TIAN, ne doit pas lui interdire pour autant une participation à la Seconde réunion-2MSP (novembre 2023, ONU). Elle peut adopter le statut « d'État observateur ». L'histoire de la diplomatie française montre que c'est une pratique qui a déjà été réalisée dans le cadre de traités auxquels la France soit refusait d'adhérer ou avait des réticences sur l'objet de la négociation.

La France a adopté ce statut « d'État observateur » dans au moins trois enceintes de négociation :

- **Traité de non-prolifération nucléaire (TNP)** : Ouvert à la signature le 1er juillet 1968, le TNP est entré en vigueur le 5 mars 1970. La France n'a pas participé aux processus de création de ce traité, et par la voix de son ministre des Affaires étrangères Couve de Murville indiquera : « *La France n'entend pas participer aux discussions sur les dispositions d'un projet de traité de non-prolifération car elle n'a pas à se prononcer sur un traité qu'elle n'a pas l'intention de signer* » (3). Paris (4) sera la dernière des puissances nucléaires reconnue par le TNP à le ratifier – soit après la Chine - le 5 août 1992. Mais, avant de devenir membre, Paris va prendre le statut d'État observateur et participer (ambassadeur Pierre Morel) à la quatrième Conférence d'examen (en 1990), puis aux conférences préparatoires de 1991 et de 1992.
- **Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (ENMOD)** : Cette Convention vise à prévenir l'utilisation de l'environnement comme instrument de guerre en interdisant la manipulation délibérée de processus naturels pouvant conduire à des phénomènes tels que des ouragans, des raz-de-marée ou des modifications des conditions climatiques. Adoptée à l'ONU le 10 décembre 1976, ENMOD est entrée en vigueur le 5 octobre 1978, et ratifiée par 76 États, dont la Russie et le Royaume-Uni (en 1978), les États-Unis (en 1980), la Chine (en 2005). La France a participé comme État observateur à la seconde Conférence d'examen en 1992 (ambassadeur Gérard Errera) ; et refuse jusqu'à ce jour de ratifier cette Convention.
- **L'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL)** : Lors de la VIe session ordinaire (avril 1979) de la Conférence générale de cette organisation, la France a pour la première fois envoyé une délégation à titre d'observateur. Une action réalisée, alors qu'elle venait de signer le Protocole 1 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais qu'elle ne ratifiera qu'en 1992.

**La présence à la 2MSP comme État observateur permettrait à la France :**

- Assumer ses responsabilités de puissance nucléaire et de membre permanent du Conseil de sécurité ;
- Affirmer sa bonne foi (obligation du TNP, art 6) en participant, dans une enceinte de l'ONU, aux réflexions ayant trait au désarmement nucléaire ;
- Présenter son action et expliquer son opposition ;
- Mettre un terme à l'image condescendante perçues par de trop nombreuses diplomaties.

3, Télégramme n°167 à 170, daté du 19 septembre 1967, Document diplomatique, vol. 32, Tome II « 1er juillet-29 décembre 1967 », Éditions Peter Lang.

6 4, La France selon Jean Guisnel a été « le premier proliférateur nucléaire » voir *Histoire secrète de la Ve République*, sous la direction de Roger Faligot, Jean Guisnel, La Découverte, 2007.